

PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :-

Conformément à l'article 956 du Code Municipal, il y aura une assemblée publique du Conseil municipal le lundi 15 janvier 2018 à 20 :00 heures à l'Hôtel de Ville, 671 St-Régis, Saint-Isidore, afin d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année financière 2018.

A cette assemblée, les délibérations des membres du Conseil municipal ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2018.

DONNÉ à Saint-Isidore ce 5^e jour de janvier 2018.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 5^e jour de janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de janvier 2018.
